

Dieu révèle et désire de bien pour son enfant : être pleinement vivant et heureux avec Lui. Puisque c'est le principe de la vie et qui prime, toute culture de mort active est une action d'inspiration démoniaque qui se déguise en ange de lumière pour faire croire qu'il veut du bien. Or le mal ne veut jamais le bien. Si le mal donne un avantage, il faudra tôt ou tard le lui rembourser

et en payer le prix sur : sa santé, ses relations, ses projets. Dans le plus profond de notre cœur, favoriser la mort n'apporte ni paix, ni consolation. Notre propos n'est pas de dire qu'un chrétien aura moins de problème dans sa vie par rapport aux autres. Mais en favorisant activement une culture de mort, on se fragilise davantage par rapport au mal, on se soumet inconsciem-

ment à sa volonté et à des conséquences négatives que seule la personne concernée pourra découvrir dans sa vie, qui se manifestent à différents niveaux : vexation du démon, infestation, obsession, oppression. Notre désir est de trouver les vraies joies et la paix intérieure auprès de Dieu Père de Jésus Christ qui est notre boussole et la paix parfaite.

## 5 questions à... Philippe Naillet, député PS de La Réunion

**JIR HEBDO : Quel est votre positionnement personnel sur le projet de loi sur l'aide à mourir ?**

**Philippe Naillet :** C'est un sujet de société mais il concerne aussi chaque personne en son âme et conscience. Il faut se poser la question : qu'est-ce que l'on considère comme humain ? Si l'on admet que la dignité doit animer notre vie alors il faut accepter qu'elle le soit aussi dans les moments difficiles et dans la fin de vie. On doit pouvoir faire des choix dans la vie et jusqu'au bout avoir le choix de la dignité. Je rappelle que la loi Leonetty de 2016 permet de bénéficier d'une sédation profonde du patient pour éviter de souffrir. Lors des débats, nous avons rajouté "la personne de confiance" désignée par le patient, qui va permettre d'éclairer aussi le médecin et ses confrères sur la volonté de la personne qu'elle représente en lien avec le médecin qui prendra aussi une décision finale. J'ajoute que c'est un nouveau droit qui est ouvert à tout le monde, mais vous n'avez aucune obligation de l'exercer.

**Que répondez-vous à ceux qui disent que les pauvres auront l'euthanasie et les riches les traitements ?**

Nous savons bien que dans la vraie vie, ce n'est pas comme cela que cela se passe : face à des maladies incurables, il n'y a pas de questions de riches ou pauvres. Là où ces personnes n'ont pas tort, c'est qu'il y a beaucoup d'hôpitaux dont les soins palliatifs sont sous-dotés. Il faut donc accompagner cette loi de mesures pour réarmer les soins palliatifs. Seuls 30 % des patients qui en auraient besoin ont accès à des soins palliatifs en France, (NDLR : selon la Société française d'accompagnement et de soins palliatifs (SFAP)).

**Les textes de loi sur les soins palliatifs et sur l'aide à mourir ont été séparés, ne pensez-vous pas qu'il eût été plus judicieux de les voter ensemble ?**

Non, nous avons bien fait parce que nous avons besoin d'un vrai débat sur le sujet. Par exemple, à La Réunion, nous sommes sous-dotés. Il faut remettre l'humain au centre de notre système de santé, nous allons donner le sentiment qu'on accompagne l'aide à mourir et le reste est moins important. Sur l'île, la durée de vie augmente, mais les risques d'être dépendants également.



Comment traiter cela ? Être soignés à domicile dans de bonnes conditions, cela demande aussi des moyens.

**Vous venez de le dire, à La Réunion, les soins palliatifs sont parfois difficiles d'accès. Pensez-vous que cette loi doit s'accompagner d'un plan massif pour renforcer ces soins dans les territoires ultramarins ?**

En tout cas, au moment du projet de loi de finance, nous devons poser les enjeux sur la table. Encore une fois, ce sont des sujets de société qui méritent que nous élaborions des stratégies à

long terme pour répondre à l'évolution de la population et notamment à La Réunion.

**Pour terminer, selon vous, ce texte répond-il suffisamment aux enjeux de dignité, de liberté individuelle et d'encadrement éthique ?**

Comme tous les textes, il y a toujours des points à améliorer, je regrette par exemple qu'on ait retiré les directives anticipées (NDLR : une déclaration écrite que vous rédigez pour préciser vos souhaits liés à la fin de votre vie). Mais dans l'ensemble, c'est un texte équilibré.

● Thibault Cordier